



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le dix-huitième jour de décembre deux-mille-vingt-quatre, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Jean-Sébastien Gagné, M. Richard Gagné, M. Donald Mimeault et M. Dario Jean. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. Mme Joannie Dion est absente.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 24-12-123

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité.

Résolution 24-12-124

Budget 2025 :

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

En conséquence il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'année financière 2025 :

ARTICLE 1

Le conseil adopte le budget "charges" qui suit pour l'année financière de 2025 :

CHARGES:

Administration financière :	190 032\$
Sécurité publique :	65 635\$
Transport :	87 327\$
Hygiène du milieu :	165 249\$
Urbanisme & mise en valeur :	24 173\$
Loisirs & Culture :	29 403\$
Frais financement :	106 276\$
TOTAL	668 095\$

ARTICLE 2

Le conseil adopte le budget "Recettes" qui suit pour l'année financière 2025:

RECETTES:

Taxes :	356 060\$
Paiements tenant lieu de taxes :	77 183\$
Services rendus :	54 227\$
Transferts inconditionnels :	160 625\$
Affection du surplus :	20 000\$
TOTAL :	668 095\$

PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Dario Jean il est résolu de lever la séance à 19h11


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.